canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

JUSTICE DE PAIX
DU DISTRICT
DE LA RIVIERA - PAYS-D'ENHAUT

Rue du Musée 6
1800 Vevey

JS23.056384

JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE LA RIVIERA - PAYS-D'ENHAUT

Interdiction de déposer tout déchet

Immeuble no 1489 sis à Vevey, ch. de Beauregard 17/19,

Du : 21 mars 2024

Vu la requête déposée par la Communauté héréditaire composée de Aline Marchesi, Nathalie Marchesi et Sophie Marchesi, p.a. Nathalie Marchesi, à Bex,

considérant que la partie requérante établit, par état descriptif conforme au Registre foncier, être propriétaire de l'immeuble situé à Vevey, ch. de Beauregard 17/19 (parcelle n° 1489 plan feuille 11),

qu'elle souhaite affranchir ce fonds d'une interdiction de déposer tout déchet sur la parcelle 1489 dans le but d'en empêcher un usage qu'elle estime abusif,

que les conditions légales sont remplies,

le juge de paix,
appliquant les articles 258 à 260 du Code de procédure civile suisse :

I. **interdit** à quiconque - ayants droit exceptés - de déposer tout déchet sur cette propriété, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions;

II. **autorise** la partie requérante à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction et mentionnant le texte indiqué sous chiffre I ci-dessus;

Tél. +41 21 557 94 44

III. **d i t** que cette décision sera affichée au pilier public de la Commune de Vevey par l'autorité municipale et sur les lieux-mêmes par la partie requérante;

IV. **a r r ê t e** à fr. 200.00 les frais de la présente décision.

Le juge de paix :

Edi VINCANI

Du même jour

La présente décision est notifiée à la partie requérante.

Elle est communiquée au greffe municipal de la Commune de Vevey en vue d'affichage au pilier public.

La mise à ban peut être contestée par le dépôt d'une opposition au tribunal dans les 30 jours à compter du jour où l'avis est publié et placé sur l'immeuble. Ce délai n'est pas suspendu par les féries (art. 145 al. 1 à 3 CPC). L'opposition n'a pas besoin d'être motivée.

VILLE DE VEVEY
Affiché au pilier public
du 23.3.24 au 21.4.24
Greffe municipal

Le juge de paix :

Edi VINCANI